

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 13 juillet 2020 à 19h43 par visioconférence, sont présents aux délibérations par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance par visioconférence et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

En guise de soutien, le maire M. Binet offre un témoignage de sympathies aux proches des jeunes filles et demande de prendre quelques instants de recueillement en lien avec le drame de St-Apollinaire qui a eu lieu dernièrement.

20-07-194

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;
5. Comptes rendus des élus;

#### Correspondances

##### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

6. Adoption du procès-verbal du mois de juin 2020;
7. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juin 2020;
8. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 juin 2020;
9. Processus d'embauche d'un préposé aux services généraux;
10. Développement et amélioration du site internet de la Municipalité : octroi d'une banque d'heures;
11. Borne de recharge électrique dans le cadre du FARR : autorisation de signature;

##### Aménagement, urbanisme et environnement

12. Dossier Groupe Nadeau inc. : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
13. Lot projeté numéro 6 379 333 : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
14. 265, rue des Tulipes (lot 5 134 940) : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
15. 33, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
16. Journalier au Service de l'urbanisme et de l'environnement : délégation de pouvoirs;
17. Constatation d'une démission au sein du Comité consultatif en environnement;

##### Développement socio-économique

18. Réhabilitation environnementale du 2-4, rue Notre-Dame Nord dans le cadre du programme ClimatSol-Plus : demande au ministre;

##### Travaux publics et voirie

19. Réhabilitation environnementale du 2-4, rue Notre-Dame Nord : recommandation de paiement numéro 1;
20. Travaux de réfection de ponceaux sur le rang Turgeon et sur le chemin J.E. Fortin : dépôt des soumissions et octroi de contrat;
21. Scellement de fissures : octroi d'un contrat;
22. Marquage de chaussée : octroi d'un contrat;
23. Travaux de réfection de la chaussée par rapiéçage : octroi d'un contrat;

24. Inspection de ponceaux dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux : octroi d'un mandat;
25. Fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 (gravier naturel) pour le secteur Saint-Méthode/Saint-Daniel pour l'année 2020 : dépôt des offres de prix et octroi du contrat;
26. Lavage des survêtements des employés du Service des travaux publics : octroi d'un contrat;
27. Traitement de 1 000 tonnes d'abrasif : octroi d'un contrat;
28. Réseau pluvial du secteur Saint-Daniel : dépôt d'une demande au MTQ;
29. Modification de la signalisation à l'intersection de la route du Lac-St-François et du chemin des Cerfs : ajout de panneaux d'arrêt et toute direction :

#### Sécurité publique

#### Loisirs, culture et vie communautaire

30. Projet de réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
31. Remplacement des compresseurs de l'aréna du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : octroi d'un contrat;
32. Inscription en ligne relative aux activités de loisirs : autorisation d'achat d'un logiciel;
33. Demande d'aide de l'Association des riverains du lac Jolicoeur : versement d'une subvention;

#### Affaires diverses

34. Mesures incitatives à l'achat local : Entrée au Parc Frontenac et droit de jeu au Club de golf;
35. Période de questions;
36. Informations générales;
37. Levée ou ajournement de la séance.

Suite au sujet ajouté en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-195

#### **TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 juillet 2020;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu qu'il est impossible de respecter les normes de mesure sanitaire demandées par le gouvernement et que les membres du conseil et les

officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**ATTENDU** que les citoyens ont été invités à nous transmettre leurs questions par écrit avant la séance;

**ATTENDU** que les séances sont disponibles sur le site internet de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

*Correspondances*

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

**20-07-196**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN 2020**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de juin 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-07-197**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2020**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 434 116.52 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 JUIN 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 juin 2020 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications complémentaires et fait un résumé des données inscrites aux états financiers.

20-07-198

**PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX**

**ATTENDU** certains départs qui sont survenus plus tôt dans l'année et le besoin de main-d'œuvre au service des travaux publics à l'approche de l'automne et de la saison hivernale;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de lancer un processus d'appel de candidatures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon

Et résolu d'autoriser le lancement d'un processus d'appel de candidatures pour un poste de préposé aux services généraux à temps complet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-199

**DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ : OCTROI D'UNE BANQUE D'HEURES**

**ATTENDU** que le conseil souhaite donner un mandat à l'heure pour le développement et l'amélioration du site internet de la Municipalité notamment par la création de modules de consultation en ligne et de fiches d'enregistrement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer une banque d'heures de 20 heures à Francis Couture, développeur Web au montant de 45 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20-07-200

**BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DU FARR : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** l'installation d'une borne de recharge par le CRACA sur le terrain appartenant à la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir une convention pour l'installation d'une borne de recharge dans le cadre du projet « compléter le réseau régional de recharge pour véhicules électriques en Chaudière-Appalaches » financé par le fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter les modalités de la convention à intervenir entre la Municipalité d'Adstock et le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA);
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ladite convention.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

20-07-201

**DOSSIER GROUPE NADEAU INC. : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que Groupe Nadeau inc. est propriétaire du lot rénové 5 448 608 du cadastre du Québec;

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle le demandeur, Groupe Nadeau inc., souhaite obtenir le renouvellement et la modification de l'autorisation émise au dossier 4149006, laquelle autorise l'exploitation d'une carrière, selon des conditions établies, sur une superficie d'environ 2,5 hectares. La modification demandée est l'augmentation de la superficie d'exploitation à 5.9 hectares;

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**ATTENDU** que la notion « qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question » n'est pas pertinente dans cette demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier de Groupe Nadeau inc. ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20-07-202

**LOT PROJETÉ NUMÉRO 6 379 333 : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot 5 622 872 du cadastre du Québec afin d'autoriser la création du lot partiellement enclavé numéro 6 379 333 dont la largeur de la ligne de lot donnant sur le chemin Sacré-Cœur Ouest est de 9.85 mètres alors que l'article 5.2.1 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une largeur minimale de 10 mètres.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot numéro 5 622 872 du cadastre du Québec, soit d'autoriser la création du lot partiellement enclavé numéro 6 379 333 dont la largeur de la ligne de lot donnant sur le chemin Sacré-Cœur Ouest est de 9.85 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20-07-203

**265, RUE DES TULIPES (LOT 5 134 940) : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot 5 134 940 du cadastre du Québec afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal à une distance de 1 mètre de la ligne latérale gauche alors que la norme actuellement prescrite est de 2 mètres en vertu de la grille des usages et des spécifications (annexe C) du règlement de zonage numéro 69-07.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que le propriétaire a soumis des commentaires écrits dans le cadre dudit processus et en fait mention au conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Il est résolu, conformément à la recommandation du CCU, de refuser la demande de dérogation mineure du propriétaire du 265, rue des Tulipes (lot 5 134 940 du cadastre du Québec) considérant la possibilité du requérant de faire autrement et que la dérogation souhaitée est jugée majeure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20-07-204

**33, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** qu'un PIIA a été accepté en 2019 pour la réalisation des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales sur son terrain;

**ATTENDU** que la topographie du terrain ne permettait pas la réalisation du PIIA;

**ATTENDU** que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architectural tel que déposé par la propriétaire du 33, route du Mont-Adstock (lot 5 448 282 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- Pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Aucun travail ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-205

**JOURNALIER AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT : DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

**ATTENDU** la mise en place d'une patrouille pendant la saison estivale par le conseil municipal afin d'assurer un meilleur suivi des permis et un meilleur contrôle du territoire;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de conférer des pouvoirs d'inspection;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de conférer à monsieur Samuel Grondin les fonctions et les pouvoirs d'inspection conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisance en vigueur de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-206

**CONSTATATION D'UNE DÉMISSION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Le maire informe les membres du conseil que monsieur André Fortin, représentant du secteur forestier, a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif sur l'environnement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'accepter la démission de monsieur André Fortin à titre de membre du Comité consultatif en environnement, de le remercier du temps qu'il a consacré au comité et de lancer un appel pour pourvoir le poste laissé maintenant vacant dans ce secteur conformément au règlement constituant le CCE.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

20-07-207

**RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU 2-4, RUE NOTRE-DAME NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS : DEMANDE AU MINISTRE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a obtenu une aide financière pour la décontamination du 2-4, rue Notre-Nord dans le cadre du programme ClimatSol-Plus – Volet 2;

**ATTENDU** que les coûts de réhabilitation environnementale sont plus élevés que l'estimation transmise dans le cadre de la demande d'aide;

**ATTENDU** que l'article 19 de la convention d'aide prévoit que la Municipalité peut demander une modification aux termes ladite convention;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander une modification relative à la bonification des coûts admissibles relatifs au projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de demander à monsieur Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de bonifier l'aide accordée pour les travaux de réhabilitation environnementale et de transmettre une copie de la demande à madame Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

20-07-208

**RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU 2-4, RUE NOTRE-DAME NORD : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une aide financière au programme ClimatSol-Plus pour décontaminer le site de l'ancienne quincaillerie de la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode;

**ATTENDU** que les travaux de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord ont été réalisés;

**ATTENDU** la recommandation de la firme Avizo Experts-conseils mandatée par la Municipalité afin d'autoriser le paiement numéro 1;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement numéro 1 au montant de 96 844,12 \$, taxes incluses présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. pour les travaux de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-209

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE RANG TURGEON ET SUR LE CHEMIN J.E.-FORTIN : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la réalisation de travaux de remplacement de deux ponceaux, soit un sur le rang Turgeon et un autre sur le chemin J.E.-Fortin;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)
L4 Construction inc.	146 976.52 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	180 945.00 \$
Excavations Gagnon & Frères inc.	182 393.34 \$

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, à l'entreprise L4 Construction inc. au montant de 146 976.52 \$, taxes en sus, le contrat de remplacement de ponceaux sur le rang Turgeon et sur le chemin J.E.-Fortin, conditionnel à la réception de la lettre d'annonce du ministre;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-210

**SCELLEMENT DE FISSURES : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite réparer certains chemins municipaux par du scellement de fissure;

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)
Pavage SM	20 850.00 \$
Cimota inc.	21 750.00 \$



Ligne Maska	23 100.00 \$
Scellements J.F. inc.	23 700.00 \$
Permaroute	26 250.00 \$

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, à l'entreprise Pavage SM, au montant de 20 850.00 \$, taxes en sus le contrat de scellement de fissures pour certains chemins municipaux pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-211

**MARQUAGE DE CHAUSSÉE : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour le marquage de chaussée;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)
Durand Marquage et Associés inc.	11 860.00 \$
Dura lignes	15 595.00 \$

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'octroyer, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, à l'entreprise Durand Marquage et Associés inc., au montant de 11 860.00 \$, taxes en sus le contrat de marquage de chaussée pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-212

**RÉSOLUTION REJETÉE**

20-07-213

**INSPECTION DE PONCEAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

**ATTENDU** la nécessité de recueillir de l'information et des données sur l'état de 350 ponceaux sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer à la firme WSP Canada inc., au montant de 11 200 \$, taxes en sus, le mandat de services professionnels pour l'inspection de 350 ponceaux sur le territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-214

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE TYPE AB-10 POUR LE SECTEUR SAINT-MÉTHODE/SAINT-DANIEL POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 conformes aux normes pour le secteur Saint-Méthode/Saint-Daniel pour l'année 2020;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Coûts totaux fourniture (taxes en sus)</b>
Couillard Construction ltée	15,60 \$ / tonne
Groupe Nadeau inc. (Tring-Jonction)	8,20 \$ / tonne
Groupe Nadeau inc. (St-Méthode)	16,45 \$ / tonne
Excavation Maggy inc.	23,25 \$ / tonne

**ATTENDU** l'intégration du critère du coût de transport dans notre analyse, tel que stipulé dans le document de demande d'offre de prix pour fonder notre décision. Le recueil des tarifs de camionnage en vrac 2020 du MTQ est utilisé pour déterminer les coûts de transport;

**ATTENDU** la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés dans le document de demande de prix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer à Groupe Nadeau inc. au montant de 8.20 \$ / tonne, taxes en sus, le contrat de fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 pour le secteur Saint-Méthode/Saint-Daniel pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-215

**LAVAGE DES SURVÊTEMENTS DES EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** que la Municipalité fait affaire avec une compagnie externe pour le lavage des survêtements des employés du service des travaux publics;

**ATTENDU** que la Municipalité a dû mettre un terme au contrat avec son ancien fournisseur en raison de la mauvaise qualité du service;

**ATTENDU** la soumission reçut de la compagnie Buanderie Thetford daté du 6 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'octroyer à l'entreprise Buanderie Thetford le contrat de lavage de survêtement des employés du Service des travaux publics selon un prix unitaire de la soumission en fonction de l'utilisation nécessaire par le service tel que la soumission reçue le 6 mai 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-07-216      TRAITEMENT DE 1 000 TONNES D'ABRASIF : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite faire un essai sur le traitement de l'abrasif afin d'améliorer l'efficacité du matériel et d'en diminuer les quantités;

**ATTENDU** l'offre de prix de SOMAVRAC daté du 15 juin 2020 au coût de 8.725\$ / tonne métrique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'accorder un contrat pour le traitement de 1 000 tonnes d'abrasif à SOMAVRAC tel que son offre de prix.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-07-217      RÉSEAU PLUVIAL DU SECTEUR SAINT-DANIEL : DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MTQ**

**ATTENDU** la demande des citoyens de voir à la réfection du réseau pluvial du secteur Saint-Daniel;

**ATTENDU** que lesdits travaux à réaliser sont situés dans l'emprise de la route 267, propriété du ministère des Transports du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu de transmettre au ministère des Transports du Québec une demande officielle de réfection du réseau pluvial dans le secteur Saint-Daniel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-07-218      MODIFICATION DE LA SIGNALISATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LAC-ST-FRANÇOIS ET DU CHEMIN DES CERFS : AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT EN TOUTE DIRECTION**

**ATTENDU** la problématique de signalisation à l'intersection de la route du Lac-St-François et du chemin des Cerfs;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier la signalisation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la modification de la signalisation à l'intersection de la route du Lac-St-François et du chemin des Cerfs par l'ajout de panneaux d'arrêt obligatoire en toute direction;
- d'autoriser le Service des travaux publics à installer la signalisation nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

*Loisirs, culture et vie communautaire*

20-07-219

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE SAINT-DANIEL ET DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : DÉCISION SUITE À L'ANALYSE DES SOUMISSIONS**

**ATTENDU** que le 9 juillet 2020 a eu lieu l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres public pour le réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** que l'appel d'offres comprenait trois alternatives;

**ATTENDU** que le conseil souhaite retenir l'alternative 2

**ATTENDU** que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Conformité</b>	<b>Montant (avec taxes)</b>
Élite Construction RS	Non	671 454,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	Oui	671 568,98 \$
Action Estimation	Oui	783 271,79 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'octroyer à Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 671 568,98\$, taxes incluses, le contrat de réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie selon l'alternative 2 de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-220

**REPLACEMENT DES COMPRESSEURS DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** le bris des compresseurs de l'aréna du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher et la nécessité de remplacer ces équipements pour le bon fonctionnement de l'aréna;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'octroyer à l'entreprise Prohon au budget maximum de 35 000 \$, pour le remplacement des compresseurs de l'aréna du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-221

**INSCRIPTION EN LIGNE RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS : AUTORISATION D'ACHAT D'UN LOGICIEL**

**ATTENDU** la recommandation du responsable des loisirs et de l'événementiel pour améliorer le service aux citoyens;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite permettre aux citoyens de s'inscrire en ligne et de payer leurs inscriptions en ligne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu de procéder à la location de la plateforme d'inscription en ligne Amilia au coût de 99,00\$ / mois, taxes en sus, plus des frais d'un pourcent (1 %) sur les achats faits sur la plateforme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-07-222

**DEMANDE D'AIDE DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC JOLICOEUR :  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

L'Association des riverains du lac Jolicoeur s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une aide financière pour les travaux de réfection de la toiture de la salle du 23, rue Jolicoeur.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de verser, à l'Association des riverains du lac Jolicoeur, une contribution financière au montant de 3 500 \$ pour la réalisation des dits travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

20-07-223

**MESURES INCITATIVES À L'ACHAT LOCAL : ENTRÉE AU PARC FRONTENAC ET  
DROITS DE JEU AU CLUB DE GOLF**

**ATTENDU** l'offre du Club de Golf du Mont Adstock de se porter acquéreur de billets corporatifs;

**ATTENDU** que nous sommes déjà rendus à la mi-saison du golf;

**ATTENDU** que les rabais accordés dans les parcs de la SÉPAQ, par le gouvernement provincial, comme mesures prises en cette période de pandémie étaient en quantité limitée;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite continuer à encourager les citoyens à fréquenter le Parc Frontenac dans le contexte de la pandémie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de se procurer pour 250 \$ de billets corporatifs afin d'en faire bénéficier les adeptes, la Municipalité rendra ces droits de jeux à la disposition des citoyens au prix coûtant;
- de rembourser la différence afin que l'abonnement annuel au Parc national de Frontenac pour les citoyens d'Adstock soit d'un coût de 30 \$, ce remboursement sera fait de la même façon que les remboursements pour les activités sportives;
- que cette mesure d'incitative à l'achat local sera affectée au poste budgétaire « 02 62100 970 ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La Municipalité a permis aux citoyens de transmettre leurs questions par courriel, mais aucune question n'a été reçue. Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

**INFORMATIONS**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

20-07-224

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de lever la séance à 20 h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin